

Italicus, L'industrie italienne face au plan Schuman (1951)

Légende: En 1951, le mensuel français la Nouvelle revue de l'économie contemporaine publie un article rédigé sous le pseudonyme Italicus, qui expose les inquiétudes des industriels italiens face au traité instituant une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Source: Nouvelle Revue de l'économie contemporaine. Numéro spécial: Le plan Schuman. dir. de publ. Dauphin-Meunier, Achille. 1951, n° 16-17. Paris.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/italicus_1_industrie_italienne_face_au_plan_schuman_1951-fr-482e8d17-855c-4737-8905-70ab0d33d1a2.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

L'industrie italienne face au plan Schuman

par *Italicus*

C'est peut-être en Italie que la suggestion faite, en juin dernier, par M. Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, de créer un pool européen de l'acier et du charbon, a été accueillie dès l'abord avec la plus grande et compréhensive sympathie.

L'Italie ne souhaite en effet rien tant que la constitution d'une aire économique européenne suffisamment vaste, délivrée de toutes entraves douanières et tarifaires, et permettant de développer au maximum la productivité potentielle des diverses industries nationales, afin de couvrir les besoins d'une population sans cesse croissante. L'Italie est passionnément attachée à l'idée d'union européenne, et dans toutes les classes de sa population. Aussi, se faisant l'interprète de ce sentiment, au lendemain même du jour où M. Schuman rendit public le plan qui porte aujourd'hui son nom, le Comte Sforza, ministre italien des Affaires étrangères, donna-t-il spontanément, au cours d'une conférence de presse, à Paris, son assentiment au plan Schuman.

Depuis lors, des mois sont passés. De nombreux entretiens ont eu lieu entre représentants français et italiens, et tout récemment encore à Santa-Margherita. Finalement, le délégué italien a paraphé le projet de traité concernant le pool européen du charbon et de l'acier.

Cependant, le point de vue des industriels italiens n'est plus aujourd'hui le même qu'au moment où M. Schuman faisait part au monde de son grand dessein.

Certes, ils demeurent plus que jamais attachés à l'idée de la construction d'une Europe unie ; ils restent ainsi fidèles au mobile même qui animait hier le ministre français et qui continue à guider toute son action pacifique. Ils ne négligent pas le fait que l'unification économique de l'Europe est, semble-t-il, le moyen le plus efficace de résister aux menaces de subversion soviétique. En outre, en raison même des liens de plus en plus étroits qu'ils ont avec les Etats-Unis, ils sont particulièrement bien placés pour juger des effets désastreux que pourrait avoir, sur le comportement du peuple et du gouvernement américains, l'échec de la tentative la plus sérieuse qui ait été faite depuis la fin de la seconde guerre mondiale pour grouper en un faisceau inattaquable toutes les énergies et toutes les virtualités des divers peuples de l'Europe continentale.

Ce qui a modifié le point de vue de nombreux industriels italiens, c'est, d'une part, les conditions singulières dans lesquelles il semble qu'ait été établi le texte du projet de traité maintenant signé ; c'est, d'autre part, les modalités de ce texte dont certaines sont lourdes de conséquences périlleuses pour les industries italiennes du charbon et de l'acier.

La rédaction du plan Schuman.

M. Robert Schuman est un homme politique distingué dont l'autorité intellectuelle et morale est indiscutée dans le monde. On ne saurait diminuer son mérite en disant qu'il n'est pas un spécialiste des questions économiques. Tout naturellement il a confié à des experts économiques le soin de matérialiser, dans un texte, son idée généreuse. Parmi ces experts, on compte MM. Monnet, Uri et Hirsch, dont les tendances sont bien connues dans tous les milieux d'affaires internationaux.

On peut d'abord regretter que dans toute la période de discussions préliminaires au paraphe, les contacts n'aient peut-être pas été assez fréquents entre ces éminents experts et les organisations professionnelles intéressées. En particulier, les organisations italiennes n'ont pas été consultées comme il aurait été souhaitable ; et c'est à cette absence de consultations qu'ont été dus les tiraillements entre la France et l'Italie, notamment sur la question des minerais de l'Afrique du Nord, tiraillements qui n'ont pu prendre fin que lors de la confrontation loyale de Santa-Margherita.

En tout cas, pour être réelle, une participation italienne au pool du charbon et de l'acier exige une complète égalité, tant pour ce qui a trait à l'approvisionnement en matières premières que pour le prix de ces matières premières. L'invitation de l'Italie à participer au groupe central des matières premières à Washington est une indication heureuse. Mais on aimerait voir se développer des ententes directes entre producteurs français et

italiens. Si l'on veut surmonter les obstacles qui s'opposent à l'élargissement de l'aire économique en Europe occidentale, c'est beaucoup plus à des négociations entre groupements industriels intéressés qu'à des accords politiques intergouvernementaux qu'il conviendrait de faire appel. Les groupements industriels connaissent mieux que quiconque, dans leur complexité technique, les problèmes économiques et possèdent les moyens d'y donner des solutions qui, pour n'être pas spectaculaires, n'en sont pas moins très efficaces.

Les auteurs du plan Schuman, dans le texte établi par leurs soins, semblent redouter de pareilles négociations entre groupements professionnels internationaux. Sans doute, avec une grande habileté littéraire, ont-ils dissimulé leurs appréhensions et leur hostilité. Il faut se reporter à des pages du texte souvent fort éloignées les unes des autres et établir des rapprochements entre phrases prises dans des articles différents pour avoir une vue d'ensemble exacte de leurs positions. Mais la conclusion que tout lecteur réfléchi ne peut manquer de tirer est que les auteurs réels du plan que M. Schuman couvre de son nom sont partisans de procédés pris dans le vieil arsenal de l'interventionnisme administratif et étatique et sont hostiles à de libres ententes internationales de producteurs.

Menace d'une éventuelle socialisation.

Sans doute, le traité contient-il de nombreuses professions de foi libérales. Elles apparaissent trop souvent comme des clauses de style n'ayant pour but que de prévenir une opposition superficielle. En fait, le texte paraphé apparaît comme d'inspiration étatique. Il pourrait être, un excellent instrument de socialisation à caractère totalitaire.

La Haute Autorité chargée de la gestion du pool, en raison même de la multiplicité des organismes qui auront à la contrôler, ne tirera son autorité que d'elle-même, sans avoir à rendre véritablement des comptes ou à connaître une surveillance réelle. Or, c'est cette Haute Autorité, incontrôlée parce qu'incontrôlable, qui pourra fixer, après de simples consultations, les prix du charbon et de l'acier, décider de l'ouverture ou de la fermeture d'exploitations, passer des emprunts, décider souverainement du sort des chefs d'entreprise et des centaines de milliers, d'ouvriers des industries du charbon et de l'acier.

Comme l'observait, dans un article déjà un peu ancien, l'un de nos meilleurs journalistes économiques, M. Livio Magnani, les industriels italiens demeurent fort sceptiques à l'endroit des avantages que comporterait un planisme international ; en outre, ils redoutent que le programme d'assainissement de l'industrie sidérurgique italienne, mis sur pied après de fastidieuses discussions de spécialistes, ne soit bouleversé, et cela juste au moment où l'Administration du Plan Marshall, le Conseil des ministres et le Parlement italiens, ont octroyé des crédits importants à certains groupes dont la situation, de notoriété publique, demeure précaire, tel que le groupe Finsider.

Une telle planification pourrait aisément conduire à une socialisation. L'accentuation de l'ingérence de l'Etat et l'immixtion de la Haute Autorité dans les affaires de l'industrie métallurgique italienne peuvent n'avoir pas d'autre issue logique que la socialisation de la sidérurgie italienne.

Nos chefs d'industrie ont beaucoup médité sur le sort de la sidérurgie britannique. Ils connaissent aussi les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la sidérurgie allemande et qui peuvent demain porter sur la sidérurgie française. Et beaucoup d'entre eux ne manquent pas d'être frappés par les articles critiques, mais logiques, parus dans le quotidien communiste « *L'Unita* », suivant lesquels le pool européen du charbon et de l'acier, tel qu'il nous est proposé par M. Monnet et ses collaborateurs, ne pourrait être viable que si l'on procédait à la nationalisation de la sidérurgie dans tous les pays participants. Or, dans l'état actuel du texte proposé, et en dépit même des dénégations assurément sincères de M. Schuman, rien n'empêcherait la Haute Autorité d'exiger un jour et d'obtenir des gouvernements cette nationalisation de la sidérurgie considérée comme une condition indispensable du fonctionnement du pool.

L'effacement de la sidérurgie italienne.

D'autres dangers, et plus immédiats, inquiètent les industriels italiens. Aucune garantie ne leur est donnée par le texte paraphé que ne viendra pas vite un jour où l'on décidera de les sacrifier, sous prétexte que leurs

frais sont trop élevés et leurs affaires moins rentables. Logiquement, dans une Europe occidentale qui ne connaîtrait plus de barrières douanières et de frontières économiques, tout l'effort devrait être concentré sur les industries de l'acier bénéficiant des plus hauts avantages naturels et techniques et susceptibles de satisfaire au moindre coût les besoins des consommateurs européens. C'est dire que, logiquement, on devrait fermer les entreprises sidérurgiques italiennes au bénéfice de la sidérurgie rhéno-westphalienne.

Notre réserve concerne surtout le commerce des produits finis de l'industrie sidérurgique. Etant donné l'importance minime de la production italienne qui n'est guère que d'environ 2,5 millions de tonnes d'acier (contre environ 20 millions de tonnes pour le groupe franco-allemand), la défense du point de vue italien, dans le cadre du pool et au sein de la Haute Autorité, serait extrêmement difficile.

Les pourparlers franco-italiens concernant un pacte du fer et de l'acier dans les limites de l'union douanière franco-italienne ont déjà achoppé sur cet obstacle. Le groupe Finsider, les entreprises Fiat, les aciéries lombardes Falk n'ont pas les mêmes raisons d'approuver les propositions de M. Schuman, relatives à l'abolition des barrières protectrices de la sidérurgie italienne, que le Comte Sforza.

Le gouvernement italien a sans doute eu raison de parapher le projet de traité, pour marquer publiquement l'attachement de l'Italie à l'idée d'unité européenne. Mais, surtout dans la conjoncture politique internationale actuelle, il ne saurait, dans l'immédiat, sacrifier les légitimes intérêts de ses nationaux à ce qui demeure encore un mythe. Les chiffres seront d'ailleurs là pour le rappeler, s'il le fallait, au sentiment du réel. C'est la sidérurgie italienne qui demeure le support de tout le secteur industriel italien. Or, un effort considérable a été fait par elle dont il serait insensé de compromettre les résultats : contrairement à l'évolution saisonnière habituelle, la production sidérurgique de janvier 1951 accuse une hausse sensationnelle par rapport à décembre, atteignant 216.411 tonnes d'acier contre 205.854, 38.679 tonnes de fonte, contre 30.180 et 187.000 tonnes de laminé, contre 170.919.

L'industrie charbonnière italienne.

Les réticences de l'industrie sidérurgique italienne à l'égard du traité sont partagées par l'industrie charbonnière. Comme l'a fait remarquer le journal économique de Milan « 24 Ore », les milieux dirigeants des houillères pensent que le projet de pool masquerait une véritable tentative de trustification gouvernementale de l'économie européenne.

L'industrie charbonnière italienne n'a qu'une importance relativement médiocre dans l'ensemble de l'économie nationale ; encore moins joue-t-elle un rôle important dans le cadre européen. Cependant, depuis la seconde guerre mondiale, afin de sauvegarder une de nos sources particulières d'énergie, un grand effort a été entrepris, en particulier en Sardaigne, pour intensifier la production de charbon.

L'adhésion de l'Italie au pool européen du charbon, entraînant pour elle l'obligation d'abolir les droits de douane sur le charbon étranger, signifie la condamnation de son industrie charbonnière et la perte de l'une des sauvegardes, sans doute mineure, de son indépendance.

Conclusion.

Des diverses craintes que nous avons exposées ici avec un profond souci d'objectivité, les Fédérations industrielles nationales des six pays intéressés au plan Schuman, au premier rang desquelles la Fédération italienne, se sont faites l'écho, dans un mémorandum rendu public.

Les industriels italiens se sentent, en quelque sorte, moralement liés par ce mémorandum. Il n'est point question, assurément, que l'Italie renonce à son attachement à ce que nous pourrions appeler « l'idée Schuman d'union européenne » ; au contraire, elle en souhaite ardemment l'aboutissement. De même, il ne saurait être question que l'Italie revînt sur sa signature.

Mais, puisque le projet paraphé prévoit lui-même toute une suite de ratifications, des amodiations et des délais de mise en train, les industriels italiens de la sidérurgie et de l'industrie charbonnière souhaitent que le

plan Schuman, dans sa dernière rédaction, soit profondément modifié.

Ainsi qu'ils l'ont exprimé dans un commentaire public du communiqué paru à l'issue de la réunion du Conseil des Fédérations industrielles des six pays intéressés au plan Schuman, ils s'inquiètent des stipulations d'un dirigisme socialisateur et totalitaire « qui cherche à masquer sur le plan international les échecs essayés sur le plan national », pour user de leurs propres termes.